

- Taxe Foncière Bâtie : 40,74 %
- Taxe Foncière non Bâtie : 35,38 %
- Taxe Habitation (résidences secondaires): 13,59 %
- CFE : 17,67 %.

6/ Vote des subventions 2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention 2025 aux associations suivantes :

- Association du Bout du Haut : 2 500 € (le président ne prend pas part au vote)
- Foyer Rural de Songeons : 100 €

7/ Vote du Budget Primitif 2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 tel que présenté ; à savoir :

Section de Fonctionnement : Recettes : 207 922,97 €
Dépenses : 207 922,97 €

Section Investissement : Recettes : 266 569,81 €
Dépenses : 250 809,81 €

8/ Autorisation au Maire d'effectuer des virements de crédits :

Le Maire explique que la nomenclature comptable M57 lui permet, après validation du Conseil Municipal, d'effectuer des virements de crédits au sein d'une même section budgétaire en cas de nécessité avec un taux maximal de 7,5 %.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits pour paiements à hauteur de 7,5% maximum des dépenses inscrites au Budget Primitif 2025.

9/ Travaux de gestion des eaux pluviales au niveau de la Rue de l'Eglise :

Le Maire explique que les rues de l'Eglise et des Maures sont souvent inondées. L'entreprise Thery TP a estimé le coût des travaux à 30 000 € HT. Après discussion, le conseil municipal décide, à la majorité (1 abstention), d'accepter ces travaux, d'inscrire cette dépense sur le budget 2025 et demande à Monsieur le Maire de solliciter une aide auprès du Département de l'Oise.

10/ PLUi: débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Après avoir pris connaissance des orientations du PADD, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du PADD, comme prévu par l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

11/ Questions diverses :

- Référent lutte anti vectorielle (moustique tigre) sollicité par l'ARS : Madame Hélène LE MAUX se porte candidate.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 20.

(Handwritten signatures in blue ink)

Le Maire,
Bruno RONSEAU

